



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Le mercredi 19 janvier 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Conclusion de l'expertise judiciaire sur l'état du bâtiment - 29 rue Émile Cordon**

Depuis le samedi 8 janvier, le bâtiment appartenant à un propriétaire privé situé 29 rue Cordon faisait l'objet d'une occupation illégale organisée.

La Municipalité avait immédiatement réuni une cellule de crise et signifié le caractère dangereux de cette démarche compte tenu de l'état très dégradé connu du bâtiment, amianté et gravement fragilisé par un important incendie survenu en novembre 2020.

Aujourd'hui, mercredi 19 janvier, l'experte judiciaire nommée par le Tribunal administratif de Montreuil a effectué une visite. Elle a confirmé l'état de péril **imminent avéré avec risque d'effondrement des planchers et de nouvel incendie** qui menace par conséquent grièvement la sécurité des personnes. C'est dans ce contexte que les occupants ont pris la décision de quitter les lieux sans usage de la force publique.